



Orges, le 30 avril 2019

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/ 2019

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne : *Demande d'un crédit d'investissement de CHF 10'000.- pour l'achat d'une parcelle forestière*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu une proposition d'achat/vente de la part d'un propriétaire privé qui désire se séparer d'une parcelle forestière lui appartenant. Il s'agit de la parcelle 497 de notre commune sise au lieu-dit « Bois de Lily » et mesure 8268 m². Le prix proposé est de CHF 10'000.-, légèrement au-dessus du prix du marché mais qui se justifie par la qualité des bois qu'elle renferme.

De plus en plus de petits propriétaires cherchent à se défaire des forêts qui leur appartiennent, soit parce qu'ils en ont hérité et les considèrent plus comme une charge que comme un patrimoine, soit parce que, l'âge avançant, ils n'ont plus la vigueur nécessaire à les entretenir. Il est fréquent que les communes les acquièrent afin d'assurer une exploitation correcte de celles-ci et c'est la politique que nous avons adoptée. Le cas qui nous occupe ici est doublement intéressant pour nous :

- Elle abrite de beaux arbres qui lui donnent une certaine valeur.
- Elle jouxte une parcelle appartenant déjà à la Commune, ce qui facilite sa mise en valeur.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 10'000.- pour l'achat de la parcelle 497 d'Orges

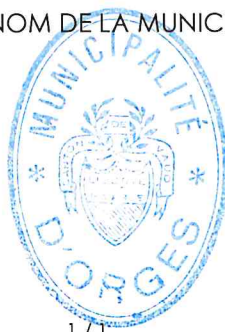
Art. 2 : de financer ces travaux au moyen de la marge d'autofinancement

Art. 3 : de valoriser cette installation au bilan sur le compte 9.145.00 « Forêts ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-Ph Petitpierre



La Secrétaire

C. Woëts